

Compte rendu de la conférence bretonne de l'Énergie du 6 juillet 2010

Présidaient la Conférence M. CADOT, Préfet de la région Bretagne et J.Y. LE DRIAN, Président du conseil régional de Bretagne.

Les présentations faites lors de la conférence sont jointes au présent compte rendu ainsi que la définition des groupes de travail.

Cette seconde conférence de l'Énergie en Bretagne souhaitée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, a été l'occasion de réaffirmer la mise en place d'une structure pérenne en Bretagne destinée à favoriser l'échange et le partage de la connaissance sur les sujets liés à lœnergie, mettre en cohérence les initiatives sur le sujet, et intégrer les objectifs nationaux et internationaux dans un contexte de démographie croissante.

Cette conférence a réuni les différents acteurs du territoire sur la question de l'énergie, à savoir létat, les élus locaux, les acteurs du monde économique, des représentants du réseau syndical et associatif.

En introduction, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du conseil régional rappelle le rôle de la conférence. Michel CADOT, Préfet de la région Bretagne précise les objectifs de la conférence, ses modalités de fonctionnement et sa composition, qui ont été transcrits dans un projet de règlement soumis pour avis à lænsemble des participants. Ce projet næ fait læpiet dæucune observation.

Actualités depuis la dernière conférence de janvier 2010

Damien SIESS, DREAL, présente les faits marquants de ces derniers mois : ecowatt, inauguration d'installation de méthanisation, chantier poste Morbihan Bien que des records historiques de consommation aient été recensés lors des pointes du mois de janvier de cette année, aucune coupure næ été déplorée sur le réseau électrique breton.

Problématique de la fragilité énergétique de la Bretagne : approvisionnement et maîtrise de la demande

Bilan énergétique de la Bretagne :

Sébastien BEGUIER, de lo Deservatoire régional de lo nergie et des gaz à effet de serre (OREGES - GIP Bretagne Environnement), présente le bilan énergétique breton 2009 (cf. annexe Le bilan énergétique de la Bretagne).

Les conclusions issues des constats chiffrés sont les suivantes :

- la Bretagne est moins énergivore (toutes énergies confondues) que la moyenne au niveau national mais tend à rattraper ce niveau par une augmentation de la consommation plus marquée ;
- la Bretagne est fortement dépendante des autres régions en terme dapprovisionnement énergétique ;
- la production délectricité régionale a fortement augmenté grâce essentiellement à læssor de léolien.

Sécurisation électrique de la Bretagne :

Jean Jacques ESCAICH, RTE Ouest, fait état de deux risques majeurs en Bretagne (cf. annexe Sécurisation électrique de la Bretagne).

En 2006, RTE a constaté qua tout moment, la Bretagne est exposée à un risque de perte dann moyen de production électrique ou danne partie du réseau de transport. En réponse à ce risque de coupures localisé en particulier sur la partie nord de la Bretagne, RTE a lancé un appel dapffre concernant la construction danne centrale électrique en zone de Saint-Brieuc.

En 2010, RTE a vu la consommation électrique bretonne sœpccroître jusquœqu niveau de saturation du réseau. Le risque de Black-out est généralisé à lænsemble du territoire breton.

Consommation de pointe :

RTE enregistre une augmentation du niveau maximum de la pointe de consommation électrique hivernale de 25 % entre 2004 et 2010. Par ailleurs, durant la période hivernale 2009-2010, RTE a procédé à une mesure de sauvegarde qui sœst traduit par dix ordres de pré-délestage de 400 à 600 MW. Le Black-out a été évité de peu, notamment grâce au recours au dispositif dœlertes EcoWatt : onze au total cet hiver.

Les causes invoquées sont lœccroissement démographique et un recours croissant aux systèmes de chauffages électriques (constructions neuves et substitution).

Consommation de base :

RTE met en perspective la gugmentation de la consommation globale bretonne (une base en croissance de 13,9 % par an) avec la gugmentation de la consommation nationale (3,6 % par an). Ainsi, la Bretagne ne produit que 8 % de la glectricité qualle

consomme. Les 92 % restants sont fournis via le réseau de transport, par les centrales nucléaires voisines et la centrale thermique de Cordemais.

RTE encourage le développement de lœjolien mais souligne que la production est aléatoire et ne permettra pas de palier aux pointes de consommations électriques hivernales.

Pour RTE, il est donc nécessaire pour la Bretagne dêtre en capacité de mobiliser rapidement un nouveau moyen de production délectricité, recommandation d'ailleurs prévue dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements de 2009.

Synthèse des travaux de la conférence territoriale réunie sur lienergie :

Dominique RAMARD, conseiller régional délégué à lognergie et au climat, fait la synthèse du positionnement des collectivités de la Conférence territoriale de Bretagne sur les enjeux de logpprovisionnement électrique régional :

- reconnaissance du risque lié à la rchitecture électrique bretonne ;
- constat de la nécessité doune approche globale ;
- reconnaissance de liprochérence entre les actions menées localement par des initiatives indépendantes les unes des autres.

Lænjeu consiste à basculer dun système focalisé sur les moyens de production électrique vers un système global alliant maîtrise de lænergie et développement des énergies renouvelables (EnR).

Lépchéance 2012-2015 nécessite des réponses concernant les pointes hivernales. Ces réponses doivent intégrer les problématiques du renouvellement de certaines centrales dont la conformité, vis-à-vis des normes environnementales, arrive à expiration.

Concernant les prises de décision nécessaires, les collectivités se sont positionnées sur un « Pacte électrique breton ».

Les priorités validées consistent à raisonner sur une approche globale MDE-EnR :

- 1/ encourager le déploiement de moyens de MDE à grande échelle (dispositif EcoWatt, opérations dites « dœffacement diffus », etc.);
- 2/ se doter doune alimentation électrique pérenne :
- 3/ développer des moyens de production électrique réalistes, limités dans ses impacts environnementaux, avec une part de la une part fossile.

Ces réponses doivent sarticuler avec les exercices du Grenelle de lænvironnement, notamment le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en cours délaboration.

La conférence territoriale a fixé un objectif de 200 MW pour 2015 repartis entre les mesures de MDE et une production complémentaire.

Monsieur RAMARD insiste sur la nécessité de mobiliser lænsemble des acteurs concernés par le problème de læpprovisionnement en énergie.

Présentation de la feuille de route pour un « pacte électrique breton » :

Le Président du conseil régional rappelle en préambule que les questions énergétiques relèvent de l'État et ne dépendent pas directement de la responsabilité du conseil régional. Il précise néanmoins que la venir de la Bretagne fait partie de ses responsabilités et de ses priorités. Il insiste ainsi sur le fait quopn ne peut pas vivre dans le déni de la fragilité énergétique, et quo y a urgence à saptteler à la fragilité péninsulaire bretonne : Impeure est donc bien à la fragilité net desormais temps de rentrer dans des procédures de décisions.

Ces décisions doivent sappuyer sur le travail de la conférence territoriale des collectivités, qui se basait sur le triptyque indissociable suivant :

- 1/ un effort massif en MDE. Il faut mettre à disposition des bretons, un plan volontariste permettant des économies significatives en énergies (cela passe notamment par le recours aux dernières avancées technologiques);
- 2/ porter un effort considérable sur le renforcement du parc do∉nR qui doit être dynamisé. Cela nécessite dojdentifier des leviers doaction ;
- 3/ proposer un dispositif pour gérer la pointe.

Le président LE DRIAN précise que les trois axes de ce « trépied » doivent être traités de manière complémentaire et indissociable. Pour cela, il indique que si les capacités donction de la région sont faibles, elle dispose en revanche de fortes capacités donterpellation quoi sont garage à mobiliser.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de région rappelle que les questions énergétiques sont de la responsabilité de la létat. Il veillera à l'avancement de ce dossier essentiel pour l'avenir de la Bretagne dans le cadre de cette responsabilité. Cependant, la détat doit exercer cette mission en s'appuyant sur une concertation étroite avec les élus bretons. La conférence bretonne de la fenergie est le cadre choisi pour ce partenariat.

Le Préfet de région reprend à son compte le constat qui vient d'être présenté sur la situation électrique bretonne et sa réelle fragilité :

- la forte dépendance énergétique bretonne et la fragilité électrique ;
- lounique choix des EnR et de la MDE nœst pas une solution suffisante au regard des échéances 2015 2020 ;
- le vieillissement des installations sur lesquelles repose notre approvisionnement énergétique (Dirinon, Brennilis...) appelle une réflexion nouvelle ;
- concernant læugmentation de la consommation électrique, notamment par période de grand froid en hiver, lætat constate une croissance de 25 % en quatre ans avec un niveau moyen de consommation en augmentation de 2,6 % en dix ans, progression supérieure au niveau national.

À la suite de Monsieur LE DRIAN, Monsieur CADOT souligne sa volonté pour que des décisions soient prises rapidement et fait part de sa détermination pour passer du temps du débat au temps de lœption. Ainsi, il confirme la nécessité dœpne feuille de route partagée par læpnsemble des acteurs, et axée autour des trois piliers que sont la MDE, le développement des EnR et la sécurisation électrique.

En outre, le maillage électrique doit être renforcé pour se prémunir des coupures en période de pointe de consommation. À ce sujet, il rappelle que lo tat, au travers de RTE, a d'ores et déjà procédé en 2009-2010 à des investissements, à hauteur de 100 millions do pour permettre une meilleure sécurité de lapprovisionnement.

Le Préfet de région et le Président du Conseil Régional mettent au débat cette proposition de pacte électrique breton, en insistant sur le fait que la conférence bretonne de lœnergie devra être en mesure de se prononcer pour chacun des 3 piliers évoqués sur des objectifs, une méthode et un calendrier de mise en %uvre, avec comme échéance de référence minimum 2015 et 2020.

Débat

Jean Luc DAUBAIRE, vice président de Rennes Métropole, rappelle que le gaz et le fioul sont également sources de dépendance énergétique. Le choix qui devra être arrêté devra tenir compte de deux données :

- les EnR sont des moyens de productions locales et ne génèrent a priori pas de perte en lignes ;
- il y a beaucoup dinertie dans la prise de conscience collective, il faut prouver le caractère urgent de la prise de décision.

Jean GAUBERT, président du Syndicat Départemental de lélectricité des Côtes donner (SDE 22), aborde la problématique des pics de consommations électriques engendrés par le démarrage des pompes à chaleurs et appelle à modérer le recours à ce type doéquipement, notamment pour des utilisations autres que celui du chauffage de Impabitation principale. Loappel de puissance induit participe selon lui à loaccroissement de loinvestissement public en faveur du renforcement du réseau.

Doautre part, le SDE 22 attire loattention sur lonsuffisance des subventions soutenant les actions de MDE.

Dœutres thèmes sont évoqués tel le développement du ferroviaire électrique, le soutien au développement des voitures électriques, qui augmentent la problématique de læpprovisionnement énergétique.

Il indique enfin qua serait nécessaire de prévoir un recours aux énergies fossiles parmi les solutions retenues pour la production électrique régionale.

Jean AUBIN, CURC 35, a souligné la contradiction qui ressort entre les engagements de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2050 et lœccroissement actuel de la consommation électrique de base, qui évolue au rythme de 2,5 % par an et qui doublera en 2050. Selon lui, un nouveau moyen de production électrique supplémentaire de type centrale, générant de nouvelles émissions de GES, serait contre-productif vis-à-vis des objectifs. Il propose de mettre en place un système de tarification évolutif en fonction de la courbe de charge électrique. Des tarifs supérieurs en période de pointe seraient pratiqués pour faire évoluer le comportement des usagers, grâce à des systèmes tels les capteurs intelligents par exemple.

André OLLIVO, CURC 22, déplore la typologie du réseau électrique actuel. En particulier, le principe des réseaux dits Rhénan pour lesquels, à toute consommation correspond en permanence une production équivalente, voir supérieure. Typologie qui, de fait, ne répond pas à la problématique de la gestion des pointes de consommation. Monsieur OLLIVIO propose de privilégier le réseau de territoires en disposant les moyens de productions au plus prés des besoins. Le CURC 22 cite en exemple le réseau de la région parisienne dont les coûts dexploitation ont baissé selon lui. « Il faut travailler à circuits courts et non pas à court-circuit ».

Claude RENOULT, Saint-Malo Agglomération, avertit de lignsuffisance des mesures envisagées dans le triptyque car ce n'est pas qu'un problème de pointe, c'est aussi un besoin de production de base. Il précise que les EnR ne serviront qua compenser les pertes en ligne liées à lachauffement des câbles qui transportent laclectricité. Si les éoliennes participent à la production de base, elles ne permettent pas de palier les pointes de consommations. Saint-Malo Agglomération rappelle que lacquilibre global doit être pris en compte lors de lacleaboration des futures orientations du Pacte.

Régis JAMME, GRDF, rappelle que lœusage du gaz naturel est une solution au problème lié à læpprovisionnement électrique. GRDF est prêt à sœuvestir et à aider les ménages lors de la construction de logements neufs par exemple. GRDF propose un panel de solutions techniques.

Pierre BIVAS, VOLTALIS est également intervenu pour confirmer la volonté de sa société de signapliquer fortement techniquement et financièrement en Bretagne au travers du déploiement des dispositifs dajustement diffus, dans le prolongement de læxpérimentation menée au cours de la liver 2009/2010.

Vincent AUBRY, MCE Rennes, appelle à la prudence quant au caractère urgent du traitement de la pointe de la consommation électrique et cite læxemple du projet de centrale de Flamanville, pour lequel lærgence avait été invoquée sans réel fondement. Ainsi, Monsieur AUBRY avertit du piège tendu par une marge supplémentaire de production électrique que læpn sæccorderait en construisant une nouvelle centrale. Selon monsieur AUBRY, il est très fortement probable que la consommation sera encore plus élevée ensuite.

Monsieur AUBRY conseille de sonterroger sur les possibilités offertes « si nous ne choisissons pas loption centrale ». Le MCE Rennes déplore que cette approche nait pas été explorée.

Denez L'HOSTIS, Chargé du changement climatique, Quimper Communauté, estime que les collectivités peuvent faire plus et mieux, notamment en MDE et en EnR. Monsieur LdHOSTIS suggère que le niveau régional pilote le financement des mesures.

Le président du conseil régional et le Préfet de région se disent satisfaits de la qualité du débat et de la pertinence des questions posées, et apportent les éléments de réponse ou compléments de dinformation suivants :

Concernant la thématique EnR :

Il est rappelé que lopolien terrestre breton représente une puissance installée de 470 MW, avec un potentiel supplémentaire de 500 MW dopoliennes autorisées encore non construites. Le Schéma régional des énergies renouvelables devra chiffrer le potentiel disponible.

Sur le volet éolien offshore, il est précisé que le calendrier du développement de lépolien offshore est fixé au travers des travaux de la conférence Mer et Littoral, dont lépondrier de septembre coïncide avec léplaboration du présent pacte. Les fourchettes de puissance devront être intégrées dans le pacte.

Le président rappelle la création du fonds régional sur les EnR, fonds réservé aux entreprises innovantes en termes denR et qui participe ainsi à læffort porté sur læxe énergie renouvelable.

Concernant la thématique MDE et Gestion de la pointe :

Des solutions technologiques sont dopres et déjà disponibles tels les systèmes dopffacement diffus sur les logements. Des programmes financiers avec loANAH, loADEME et loÉtat sont envisageables à court terme.

Sagissant de la problématique de la consommation de pointe, M. le préfet confirme la bandon définitif du projet de centrale de Ploufragan.

Transversalité des axes du trépied :

Le président rappelle que dans ce « trépied », il faut garder à læsprit que la production næst pas lœutil central. La stratégie consiste bien à mener de front les trois axes MDE/EnR/sécurisation du réseau.

Sur la méthode, le préfet et le président concluent sur la nécessité de prendre rapidement rendez-vous dici lœutomne et proposent la date du 24 septembre aprèsmidi pour la présentation devant la conférence de l'énergie d'un projet de pacte énergétique breton. Celui-ci définira un schéma global au sein duquel, pour chacun des trois axes du pacte, seront définis des objectifs, un calendrier et des procédures de mise en %uvre.

La méthodologie retenue est la suivante :

- partir de la situation actuelle,
- définition dobjectifs chiffrés pour chaque levier d'action à échéance 2012, 2015 et 2020,
- mettre au regard des objectifs les moyens pour les atteindre.

Dopci là, les trois groupes de travail de la conférence se réuniront en septembre sur la base de documents élaborés par le comité de suivi, avec les contributions des membres de la conférence cet été :

- sur les trois sujets du triptyque ;
- sur les liens entre ces trois sujets.

De son côté, la Région réunira les membres de la conférence territoriale des collectivités avant le 24 septembre.

Présentation des travaux des groupes techniques réunis le 8 juin

État des lieux de la problématique de litenergie dans le bâtiment :

M. Gilles PETITJEAN, ADEME, rappelle le besoin doprganiser lonnemble des programmes engagés et de mettre en cohérence les réseaux locaux (cf. annexe Énergie et bâtiment en Bretagne). LoaDEME encourage les initiatives de type « emplois verts » et les actions locales.

Des pistes d'actions coordonnées sont avancées pour limiter la consommation dans le bâtiment.

Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'ajustement diffus localisé :

Mme Élodie MOUCHOT, RTE, précise lopbjectif de lappel à manifestation dontérêt qui permet de valider un modèle de dispositifs dontérêt de mise en %uvre ont été effectuées dans le cadre donne expérimentation à lopchelle nationale donne part, et à lopchelle régionale ensuite (Région et Pays de St Brieuc).

Le principe de la justement diffus localisé consiste en lignstallation dan boîtier raccordé au réseau électrique, au domicile des particuliers, boîtier qui permet de piloter à distance la coupure de radiateurs électriques sur une durée de l'ordre d'une demi-heure.

Deux acteurs, Voltalis et EDF ont participé à læxpérimentation.

Au bilan de læxpérimentation bretonne, neuf cents clients ont été équipés en 2009 et ont permis le test d'effacement de consommation, essentiellement sur des pointes de consommation.

RTE rappelle que ce dispositif est un outil parmi dœqutres et que ses prochaines orientations consisteront dœqune part à réaliser un bilan général de læpxpérimentation en cours puis, dans un futur proche, proposer à la CRE de nouvelles règles (tarifaires, techniques..).

Bilan de le spérimentation Vir volt sur le pays de Saint-Brieuc :

M. Roger ROUILLE, vice-président du Pays de Saint-Brieuc, rappelle que le Pays de St-Brieuc a été choisi pour expérimenter la MDE du fait de sa précarité énergétique due à la faiblesse relative de son réseau électrique. Ainsi, loppération pilote a concerné prés de 200 000 habitants au sein de six EPCI.

Læxpérimentation programmée sur cinq ans a consisté en une première phase de tests et dévaluations, ces deux dernières années, de 2008 à 2010.

Plusieurs cibles ont été identifiées et chacune dœlles a été associée à un partenaire, qui en effectue le suivi. Ont notamment été ciblés les logements, le tertiaire (avec de

forts potentiels doéconomies possibles), les écoles (suivies par le syndicat doélectricité), etc.õ

La synthèse de lœtude, en cours dœtlaboration, décrit le ciblage, dresse les enseignements de læxpérience, définit les financements à mobiliser et définit un programme dæctions reproductibles.

On observe une multiplication de nouvelles synergies. De nouveaux partenaires rejoignent le processus au fil de læxpérience.

La seconde phase 2011-2013 déploiera le dispositif expérimental à plus grande échelle.

Le Pays de Saint-Brieuc insiste sur le travail qui a été mené conjointement par lænsemble des acteurs et souligne que ce programme a été vecteur dæmplois nouveaux.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

D. RAMARD, conseiller régional délégué à linergie et au climat et I. GRAVIERE-TROADEC, Secrétaire générale pour les affaires régionales de Bretagne concluent la conférence en constatant que le calendrier est court mais qu'il faut travailler cet été sans céder à la facilité et remercient les services et acteurs qui ont collaboré à la préparation et la tenue de cette réunion.

Michel Cadot	Jean-Yves Le Drian
	Musran
Préfet de la région Bretagne	Président du conseil Régional de Bretagne